

Le ministre des Approvisionnements et Services, l'honorable Jean-Pierre Goyer et le commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, le citoyen Umba-Di-Lutete, ont passé en revue diverses questions ayant trait à la situation politique en Afrique. Ils ont, entre autres, évoqué le rôle des Nations Unies en Afrique et en particulier dans les conflits qui opposent les peuples de l'Afrique australe. Dans ce contexte, le Conseil exécutif félicite le gouvernement canadien pour la part active qu'il a prise dans les négociations en vue de trouver une solution au problème namibien.

D'autre part, les deux hommes d'Etat ont convenu qu'il est important que les pays industrialisés assurent un transfert adéquat de technologie aux pays en développement. De même, ils signalent l'importance à implanter chez ces derniers l'infrastructure de recherches scientifiques et des procédés technologiques adaptés à leurs conditions spécifiques. Dans ce contexte les deux parties ont souligné l'importance de se consulter, d'échanger des informations et de collaborer particulièrement dans les domaines des forêts, de l'énergie et de l'agriculture.

Les deux hommes d'Etat ont constaté le désir réciproque des deux gouvernements de voir les relations commerciales entre les deux pays s'intensifier, et ont convenu de recommander à leurs gouvernements respectifs de promouvoir l'augmentation des échanges dans ce domaine par tous les moyens appropriés entre autres par le truchement de missions spécialisées.

Dans le domaine de la coopération bilatérale, le ministre Goyer a réaffirmé la volonté du gouvernement canadien de s'associer aux projets de développement dans les secteurs prioritaires retenus par le Conseil exécutif: la forêt, l'agriculture et l'énergie hydro-électrique. Dans cet esprit, le ministre des Approvisionnements et Services du Canada, l'honorable Jean-Pierre Goyer et le commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, le citoyen Umba-Di-Lutete, ont procédé à la signature d'un accord général de coopération au développement et de plusieurs arrangements particuliers y afférents:

- Accord de prêt pour la FORESCOM;
- Arrangement particulier relatif à l'assistance technique à la FORESCOM;
- Amendement de l'article 1 de l'arrangement particulier relatif au SPIAF (Service permanent d'inventaire et d'aménagement forestier) dans le but d'accroître la participation de l'intervention canadienne;
- Arrangement particulier relatif au projet d'élevage en Ituri;